





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-550**

Séance publique du

26 mars 2021

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1194077-DE-1-1 |
| Date de signature : 01/04/21 |
| Date de réception : jeudi 1 avril 2021 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : BILAN OPERATIONNEL ET FINANCIER DU DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC, POUR
L'ANNEE 2020 - INFORMATION AU CONSEIL**

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Joëlle CANUET, Madame Amandine JANER à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : BILAN OPERATIONNEL ET FINANCIER DU DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC, POUR
L'ANNEE 2020 - INFORMATION AU CONSEIL- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Archéologie et Muséum est agréée comme opérateur en archéologie préventive depuis le 16 octobre 2006, pour la réalisation des diagnostics et des fouilles préventives sur le territoire communal. Renouvelé en août 2016 par décision du Ministère de la Culture pour une nouvelle durée de cinq ans, cet agrément doit être renouvelé à l'automne 2021 sous la forme d'une habilitation.

Depuis 2007, l'activité de diagnostic a régulièrement fait l'objet d'un bilan fonctionnel et financier annuel, permettant d'en évaluer le coût et de faire éventuellement évoluer les stratégies d'intervention.

Ce bilan indique les différentes opérations réalisées, leur coût, qui est identifié par nature de dépenses, et il précise la part supportée par la Ville, ainsi que les recettes générées par cette activité, reconnue comme un service public.

Il fait aussi la synthèse des découvertes archéologiques faites lors de ces opérations.

Depuis 2016, les recettes consistent en une subvention, qui est désormais versée par la DRAC PACA. Son calcul ne s'opère plus sur une année civile, mais sur deux moitiés d'exercice (du 1^{er} juin de l'année N-2 au 31 mai de l'année N-1) ; il prend en compte les seuls diagnostics réalisés par la Direction Archéologie et Muséum, dont le rapport final d'opération a été transmis par l'Etat et validé au plan administratif durant cet intervalle de temps.

Sur l'année 2020, en dépit de la conjoncture défavorable liée à la covid-19, la direction Archéologie et Muséum a réalisé 10 diagnostics.

Le coût total du dispositif s'est élevé à 123 266 € € TTC, dont 92 369 € € TTC ont été supportés par la Ville (soit 74,9 %), la différence étant assumée par les aménageurs, essentiellement sous la forme de la mise à disposition des engins mécaniques, comme le permet la loi d'archéologie préventive.

Les dépenses assurées par la Ville comprennent essentiellement les coûts des personnels affectés aux opérations de diagnostics (titulaires pour l'essentiel et agents contractuels) et des moyens techniques (engins de terrassement...). Leurs montants respectifs s'élèvent à 75 077 € et 17 292 € TTC.

Entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019, le montant de la subvention perçue au titre du dispositif d'archéologie préventive pour les diagnostics s'est élevé à 68 494 € TTC (cf. arrêté de notification joint).

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

DL.2021-550 - BILAN OPERATIONNEL ET FINANCIER DU DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC,
POUR L'ANNEE 2020 - INFORMATION AU CONSEIL-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 38 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

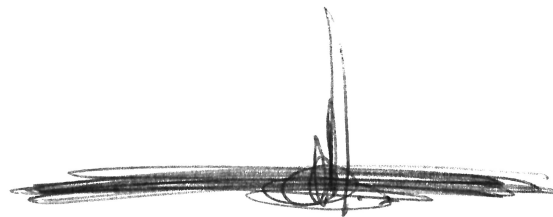
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE
PROCÉDURE de DIAGNOSTIC

Bilan fonctionnel
& financier
de l'exercice 2020



Données liminaires

I. Rappel du cadre juridique

Agréée comme opérateur en archéologie préventive depuis le 16 octobre 2006, la Direction Archéologie et Muséum a obtenu pour la deuxième fois le renouvellement de son agrément en juillet 2016. Celui-ci est valable jusqu'en octobre 2021.

Il permet à la Direction de conduire les diagnostics et les fouilles préventives prescrits par l'État (Service régional de l'archéologie de PACA) dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La réalisation des fouilles préventives est soumise à la concurrence, celle des diagnostics relève du service public. Ces derniers ne peuvent donc être confiés qu'à l'INRAP ou au service archéologique agréé de la collectivité sur le territoire de laquelle ils ont été prescrits.

A Aix-en-Provence, les seuls opérateurs possibles sont la Direction Archéologie et Muséum et l'INRAP, la première ayant la priorité sur le choix de réaliser ou non un diagnostic.

Modalités de mise en place d'un diagnostic

S'ils sont principalement prescrits dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme, les diagnostics peuvent aussi être déclenchés à la suite d'une demande volontaire de prescription (DVRD) par celui qui projette des travaux. Cette procédure est souvent privilégiée pour les travaux projetés par la Ville sur des sites sensibles. Elle permet d'anticiper la découverte de vestiges et de mieux gérer les délais imposés par les éventuelles recherches.

Sauf quand la Direction Archéologie et Muséum intervient en régie pour le compte de la ville, la mise en place de chaque diagnostic fait l'objet, entre la Ville et l'Aménageur, d'une convention qui indique les problématiques archéologiques et précise les moyens à mettre en œuvre, les modalités d'intervention, ainsi que le calendrier de l'opération. Sont notamment prévues des pénalités financières en cas de retard dans l'achèvement de l'intervention de terrain ou de la remise à l'État du rapport final d'opération.

Réalisées sous le contrôle technique et scientifique de l'État, les opérations préventives répondent à un cadre réglementaire

très strict fixé par la loi d'archéologie préventive (Livre V du Code du Patrimoine), ses décrets d'application, ainsi que par tout un ensemble d'arrêtés :

- arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques
- arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques
- arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers
- Ordonnance n° 2017-1117 du 29 juin 2017 relative aux règles de conservation, de sélection et d'étude du patrimoine archéologique mobilier

Les rapports d'opération font par ailleurs l'objet d'une première évaluation destinée à en vérifier la recevabilité ; si les vestiges mis au jour lors d'un diagnostic justifient une prescription de fouilles, le rapport peut, dans un second temps, être soumis à la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique (collège d'experts) pour avis scientifique (CTRA).

Les avis de la CTRA sont pris en compte dans l'examen des demandes de renouvellement de l'agrément ou la demande d'habilitation.

Le financement des diagnostics

Depuis les modifications apportées, en 2016, à la loi d'archéologie préventive de 2001, révisée en 2003, le financement des diagnostics est assuré par une subvention dont le montant est désormais calculé par l'Etat selon les critères suivants :

- La période prise en compte court du 1^{er} juin de l'année N-1 (2019 en l'occurrence) au 31 mai de l'année en cours (2020 en l'occurrence) ;
- Le rapport final du diagnostic doit avoir été rendu à l'Etat avant le 31 mai de l'année en cours et avoir été validé par ce dernier (celui-ci émet une notification de recevabilité) ;
- Le calcul de la subvention repose sur des coefficients qui combinent la superficie des terrains diagnostiqués et la

| Stratigraphie simple > 15 ha | Stratigraphie simple de 3 à 15 ha | Stratigraphie simple < 3 ha | Stratigraphie complexe < 1,3 m (en m ²) | Stratigraphie complexe > 1,3 m (en m ²) | Stratigraphie complexe (paléolithique, mésolithique) (en m ²) | Etude de bâti (en m ² de la prescription) |
|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---|---|---|--|
| Coef 1 | Coef 1,5 | Coef 2,7 | Coef 2,7 | Coef 5,4 | Coef 2,7 | Coef 2,7 |
| Valeur au m ² : 0,36€ | Valeur au m ² : 0,54€ | Valeur au m ² : 0,97€ | Valeur au m ² : 0,97€ | Valeur au m ² : 1,94€ | Valeur au m ² : 0,97€ | Valeur au m ² : 0,97€ |

complexité de la stratigraphie. Les études de bâti se sont vu attribuer un coefficient spécifique.

En raison des modifications substantielles intervenues dans les modalités de rémunération de l'activité de diagnostic, la Ville a fait le choix de réaliser les diagnostics au coup par coup depuis le 1^{er} janvier 2017.

A ce titre, la Direction Archéologie et Muséum ne réalise plus tous les diagnostics prescrits par l'Etat, comme il était fait précédemment. Elle sélectionne les opérations en fonction des critères suivants : projets portés par la Ville ou soutenus par elle (projets d'autres collectivités territoriales tels le CD 13 et la Région, d'établissements publics tel le Centre Hospitalier du Pays d'Aix, de la SEMEPA/SPLA, de la SACOGIVA entre autres).

En ce qui concerne les aménageurs privés, le choix de réaliser les diagnostics motivés par leurs projets de construction répond, d'une part, aux problématiques scientifiques soulevées par la localisation des terrains concernés, de l'autre, à la faisabilité de l'opération (accessibilité de la ou des parcelles soumises à diagnostic, contraintes imposés par l'aménageur, coût de l'intervention).

Avantages de réaliser les diagnostics au coup par coup :

Cette option permet :

- de développer une politique de diagnostic davantage axée sur des objectifs scientifiques ;
- d'adapter l'activité de diagnostic en fonction du plan de charge de la Direction.

Elle a pour contrepartie :

- la perte de la maîtrise par la Direction des données et de la documentation issues des opérations qu'elle ne réalise pas ;
- la perte d'information sur la réalisation effective des opérations réalisées par l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive ;
- le risque de pénaliser certains aménageurs dont les prescriptions de diagnostic n'ont pas été retenues par la Direction, et qui se trouvent ainsi confrontés aux délais d'intervention de l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP).

Estimation du coût d'un diagnostic

Dans le coût de ce dispositif, ont été pris en compte aussi bien les moyens techniques et logistiques que les moyens en personnel. Les moyens en personnel sont essentiellement assurés par les agents titulaires ou permanents de la Direction, très rarement par des agents en CDD. Sur le plan de la masse salariale, c'est donc une activité qui n'a pas d'incidence financière particulière. Toutefois, pour évaluer le coût réel du dispositif, en ce qui

concerne les moyens humains, nous appliquons les barèmes définis dans la grille tarifaire élaborée pour les fouilles préventive, par souci de simplification. Ils permettent, en effet, de ne pas avoir à calculer les charges salariales réelles, liées au grade et à l'ancienneté des agents affectés aux opérations, mais prennent en compte les fonctions remplies dans le cadre de chaque opération. Ces barèmes incluent aussi les petits moyens logistiques nécessaires à une opération. En ligne générale, ces estimations sont supérieures au coût réel pour la Ville.

En ce qui concerne les moyens techniques (engins mécaniques, échafaudages...), leur coût est estimé à partir des bordereaux de prix des marchés de travaux à bons de commande en cours.

Au plan juridique, seuls les diagnostics relèvent de la procédure d'archéologie préventive telle qu'elle a été définie par la loi ; nous n'intégrons donc dans ce bilan que les opérations conduites dans ce cadre. En sont ainsi exclues les fouilles nécessitées par l'urgence absolue et les fouilles préventives, qui font juste l'objet d'une rapide mention.

Ce bilan se décline en trois parties :

1. Bilan opérationnel de l'activité de diagnostic

2. Dépenses de l'activité de diagnostic

3. Recettes de l'activité de diagnostic

4. Bilan scientifique de l'activité de diagnostic

I. Bilan opérationnel de l'activité de diagnostic

I.1. La politique de prescription de l'Etat en 2020

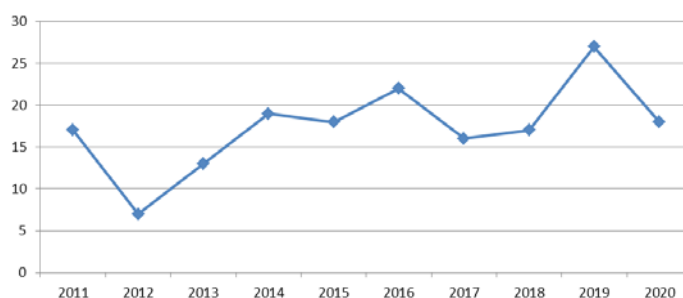
Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, l'Etat a émis 23 prescriptions de diagnostic parmi lesquelles 5 ont concerné les mêmes dossiers d'urbanisme, examinés deux, voire trois fois suite à des modifications ou des refus de permis.

Au total, ce sont en fait 18 dossiers d'urbanisme différents qui ont donné lieu à une prescription, chiffre en nette baisse par rapport à 2019 (27 dossiers instruits). Cette baisse résulte de la crise sanitaire et notamment du confinement de mars-avril, deux mois durant lesquels l'Etat n'a instruit aucun dossier.

Le fait déclencheur de ces opérations peut être le permis de construire (PC), la déclaration préalable (DP), le permis

d'aménager (PA) ou la demande volontaire de réalisation de diagnostic (DVRD). Faite par anticipation, cette dernière permet de mieux prendre en compte l'archéologie dans le calendrier et l'économie générale d'un projet immobilier.

Progression du nombre de diagnostics prescrits par l'Etat entre 2011 et 2020



| Site | Fait déclencheur du diagnostic | Statut de l'aménageur | Domaine d'intervention | Superficie du terrain | Date de la prescription | Etat d'avancement du dossier en décembre 2020 |
|---|--------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|---|
| Rue Roger-Martin. Av. du Club Hippique | PC | Privé professionnel | Rural | 21 228 m ² | 13 janvier 2020 | Caducue Permis redéposé |
| Traverse du Pin/Allée Saint-Jérôme | PC | Privé professionnel | Péri-urbain | 6 450 m ² | 28 janvier 2020 | Réalisé |
| 40, av. De-Lattre-de- Tassigny | PC | Privé professionnel | Péri-urbain | 3 235 m ² | 29 janvier 2020 | Caducue Permis redéposé |
| 8bis et 10, av. de la Violette | PC | Privé professionnel | Péri-urbain | 3 668 m ² | 29 janvier 2020 | En cours d'instruction |
| 14, av. Pasteur | PC | Privé professionnel | Urbain | 1 272 m ² | 29 janvier 2020 | Caducue Permis redéposé |
| 430, route de Valcros | DP Lotissement | Privé professionnel | Rural | 36 690 m ² | 3 mars 2020 | En cours d'instruction |
| 255, route de Valcros | PC | Privé professionnel | Rural | 10 982 m ² | 3 mars 2020 | Réalisé |
| 126, RN 96 | PC | SACOGIVA | Rural | 6 633 m ² | 9 mars 2020 | Réalisé |
| 40, av. De-Lattre-de- Tassigny | PC | Privé professionnel | Péri-urbain | 3 235 m ² | 18 mai 2020 | En cours d'instruction |
| 320, chemin des Granges | PA | Privé professionnel | Rural | 13 945 m ² | 20 mai 2020 | Caducue Permis redéposé |
| 7, rue Joannon- Marcel-Provence | DP | Privé particulier | Urbain | | 8 juin 2020 | Réalisé |
| 14, av. Pasteur | PC | Privé professionnel | Urbain | 1 272 m ² | 29 juin 2020 | Caducue Permis redéposé |

| | | | | | | |
|---|------|---------------------|-------------|-----------------------|------------------|------------------------|
| 1, rue Manuel | DP | Privé | Urbain | 40 m ² | 10 juillet 2020 | Réalisé |
| 7, chemin Piou-Piou | PC | Privé professionnel | Rural | 2 719 m ² | 28 juillet 2020 | En cours d'instruction |
| 71, route de Crau | DVRD | Privé professionnel | Rural | 4 230 m ² | 13 août 2020 | En cours d'instruction |
| Av. Alfred-Capus | PC | Privé professionnel | Péri-urbain | 5 140 m ² | 13 août 2020 | En cours d'instruction |
| 14 av. Pasteur | PC | Privé professionnel | Urbain | 1 272 m ² | 8 septembre 2020 | En cours d'instruction |
| 235, chemin de la Valette | PA | Privé particulier | Rural | 4 019 m ² | 5 novembre 2020 | En cours d'instruction |
| 320, chemin des Granges | PA | Privé professionnel | Rural | 13 945 m ² | 5 novembre 2020 | Réalisé |
| 906, route des Alpes | PC | Privé professionnel | Rural | 28 070 m ² | 19 novembre 2020 | En cours d'instruction |
| Cinéma Cézanne | PC | Privé professionnel | Urbain | 9 775 m ² | 10 décembre 2020 | En cours d'instruction |
| 418, route des Alpes | PA | Privé professionnel | Rural | 22 000 m ² | 17 décembre 2020 | En cours d'instruction |
| Rue Roger-Martin. Av. du Club Hippique | PC | Privé professionnel | Rural | 21 228 m ² | 24 décembre 2020 | En cours d'instruction |

En 2020, 1 seul projet a fait l'objet d'une DVRD (contre 10 en 2019) ; 11 projets ont donné lieu à une prescription dans le cadre de l'instruction du permis de construire ; 3 résultent d'une déclaration préalable (DP), dont deux en lien avec la construction d'une piscine en centre-ville, et 3 d'une demande de permis d'aménager.

Le faible nombre de demandes de DVRD confirme la tendance déjà constatée précédemment du peu d'attrait de ce dispositif auprès des aménageurs investis sur Aix-en-Provence. Les raisons peuvent tenir tant aux superficies, souvent modestes, des projets d'aménagement/construction qu'aux difficultés administratives et juridiques rencontrées par les aménageurs, qui ne les incitent pas à anticiper la donne archéologique dans le calendrier général de leur projet.

En 2020, un autre critère a pu entrer en ligne de compte : la crise sanitaire qui a bloqué l'avancement des projets et a pu entraîner une certaine frilosité de la part des aménageurs.

La majeure partie de ces prescriptions n'a pas donné lieu à la mise en place d'une intervention archéologique, dans l'année. Ce report est imputable à des raisons administratives (difficultés dans l'instruction du permis), économiques et/ou foncières (un aménageur peut ne pas avoir une totale liberté d'accès au terrain quand il n'est pas encore propriétaire), ou encore en raison d'une prescription tardive (4 opérations ont été prescrites en

décembre). Certains aménageurs n'ont d'autre part pas donné suite à la prescription pour des raisons inconnues.

On constate depuis 3 ou 4 ans un allongement très sensible des délais entre la date de prescription et celle à laquelle le diagnostic est mis en place.

Cette année, la Direction Archéologie et Muséum n'a décliné aucune opération.

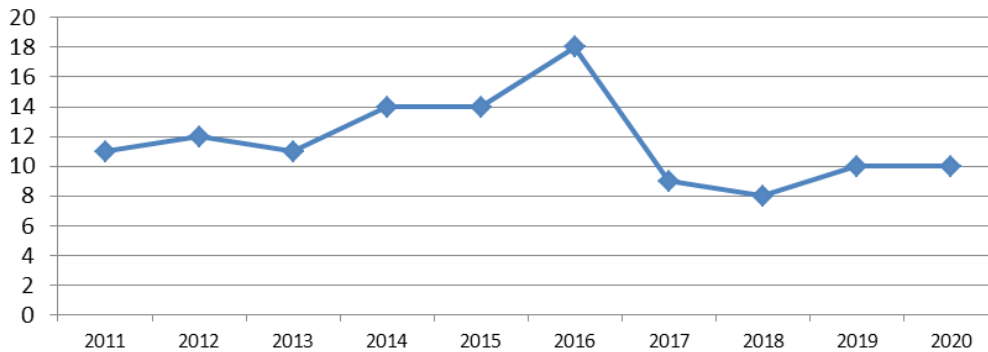
I.2. L'activité de diagnostic en 2020

En 2020, la Direction Archéologie a réalisé 10 diagnostics dont 5 seulement ont été prescrits dans l'année. Les cinq autres correspondent à des prescriptions établies en 2019.

Pour l'église de la Madeleine, l'opération menée en 2020 constitue une dernière tranche du diagnostic engagé en 2019.

En 2020, l'activité de diagnostic représente 0,85 diagnostic par mois. Comparé aux années précédentes, ce ratio confirme la baisse constatée depuis 2017, même si l'activité est très légèrement supérieure à celle de 2018. Cette baisse tient non à des difficultés, pour la direction Archéologie, à mettre en œuvre ces opérations, mais aux aléas des projets et aux délais

Progression du nombre de diagnostics réalisés entre 2011 et 2020



Liste des opérations réalisées (en noir) en 2020 ou engagées en 2019 et achevées en 2020 (en bleu).

| OPERATIONS | STATUT AMENAGEUR | ZONE INTERVENTION | SUPERFICIE PARCELLE (en m ²) | SUPERFICIE SONDEE (en m ²) | % TERRAIN SONDE | DATE PRESCRIPTION Avancement en 2019 |
|--|------------------|-------------------|--|--|-----------------|--------------------------------------|
| 334 Chemin des Platanes | Professionnel | Rural | 2 800 m ² | 333 m ² | 11,90 % | 1er août 2018 Réalisé en 2020 |
| Rue Pascal-Fieschi, 1 route des Milles | Professionnel | Rural | 1 211 m ² | 45 m ² | 3,72 % | 3 décembre 2019 Réalisé en 2020 |
| Eglise de la Madeleine | Ville | Urbain | 1 800 m ² | 31,5 m ² | 1,75 % | 24 avril 2019 Terrain en 2019-2020 |
| 3 bis, rue Silvacane | Particulier | Urbain | 40 m ² | 40 m ² | 100 % | 22 octobre 2019 Réalisé en 2020 |
| 770, rue Henri-Rodari | Professionnel | Rural | 7 737 m ² | 405 m ² | 5,23 % | 16 septembre 2019 Réalisé en 2020 |
| 1, rue Manuel | Professionnel | Urbain | 40 m ² | 20 m ² | 50 % | 10 juillet 2020 Réalisé en 2020 |
| 7 rue Joannon-Mracel-Provence | Particulier | Urbain | 15 m ² | 15 m ² | 100 % | 8 juin 2020 Réalisé en 2020 |
| 196, RN 96 | SAEM SACOGIVA | Rural | 6 633 | 389 m ² | 6 % | 9 mars 2020 Réalisé en 2020 |
| Chemin du Pin | Professionnel | Péri-urbain | 6 450 m ² | 335 m ² | 5,20 % | 28 janvier 2020 Réalisé en 2020 |
| 255, chemin de Valcros | Professionnel | Rural | 10 982 m ² | 716 | 6,5 % | 3 mars 2020 Réalisé en 2020 |

d'instruction des dossiers d'urbanisme ; cette situation rend toute projection à moyen terme impossible, ce qui obère fortement la programmation d'autres activités, en médiation notamment, voire en publication.

L'activité de terrain de la direction Archéologie ne se limite pas aux diagnostics. Elle inclut aussi d'autres interventions, qui ont fortement mobilisé une partie de son équipe.

Au cours de l'exercice ont, en effet, été conduites 4 autres opérations :

- 2 fouilles préventives: une pour le compte de Engie (réseau de chaleur, tranche conditionnelle) ; une pour le compte

d'un promoteur (hôtel de Gassier sis 10 rue Mignet)

- 2 fouilles nécessitées par l'urgence absolue : intervention suite à un effondrement de la voirie dans la rue des Guerriers (Ville) ; intervention en préalable au creusement de fosses pour la plantation d'arbres dans la rue Monclar (Ville)

Ce sont au total 14 opérations dans lesquelles la Direction Archéologie et Muséum a été engagée sur l'exercice, qui a compté seulement 10 mois en termes d'activité de terrain, en raison du confinement total de mars-avril.

Fouilles préventives réalisées en 2020

| Nom de l'opération | Aménageurs | URBAIN/RURAL | Superficie explorée | Travaux ayant motivé l'opération |
|------------------------------------|----------------------|--------------|---|----------------------------------|
| Hôtel de Gassier 10, rue Mignet | ASL Hôtel de Gassier | URBAIN | 640 m ² au sol 500 m ² de parois | Réhabilitation/restauration |
| Réseau de chaleur | Engie | URBAIN | 2040 m ² sous la forme d'un linéaire | Pose de réseau |

Fouilles nécessitées par l'urgence absolue réalisées en 2020

| SITE | Statut travaux | Localisation | Superficie | Nature des Travaux |
|-------------------|-------------------------------|--------------|---------------------|--|
| Rue des Guerriers | Ville (DGAST Infrastructures) | URBAIN | 3,50 m ² | Intervention en urgence |
| Rue Monclar | Ville (DGAST Infrastructures) | URBAIN | 35 m ² | Suivi des travaux de plantation d'arbres |

I.3. Nature des diagnostics réalisés en 2020

Cette année, huit opérations de diagnostic relèvent de l'archéologie sédimentaire classique, parmi lesquelles quatre ont motivé une étude géomorphologique. Une est une étude de bâti: 1, rue Manuel. La dernière a combiné les deux approches (église de la Madeleine).

I.4. Cartographie des interventions

En 2020, quatre diagnostics ont concerné la ville, une le domaine péri-urbain et cinq le secteur rural, soit une activité assez équilibrée sur l'ensemble du territoire. En rural, les superficies explorées ont été relativement faibles: entre 1211m² et 1,1 ha, chiffres très en deçà de ceux de l'exercice précédent (compris en 1 et 7,7 ha).

I.5. Superficie des terrains soumis à diagnostic et taux d'ouverture des zones d'exploration

En 2020, les terrains soumis à diagnostic ont eu des superficies très variables, quel que soit le champ d'intervention (urbain, rural, périurbain). Les superficies varient, en effet, de 15 m² (7, rue Joannon-Marcel-Provence) à 1,1 ha (255, route de Valcros).

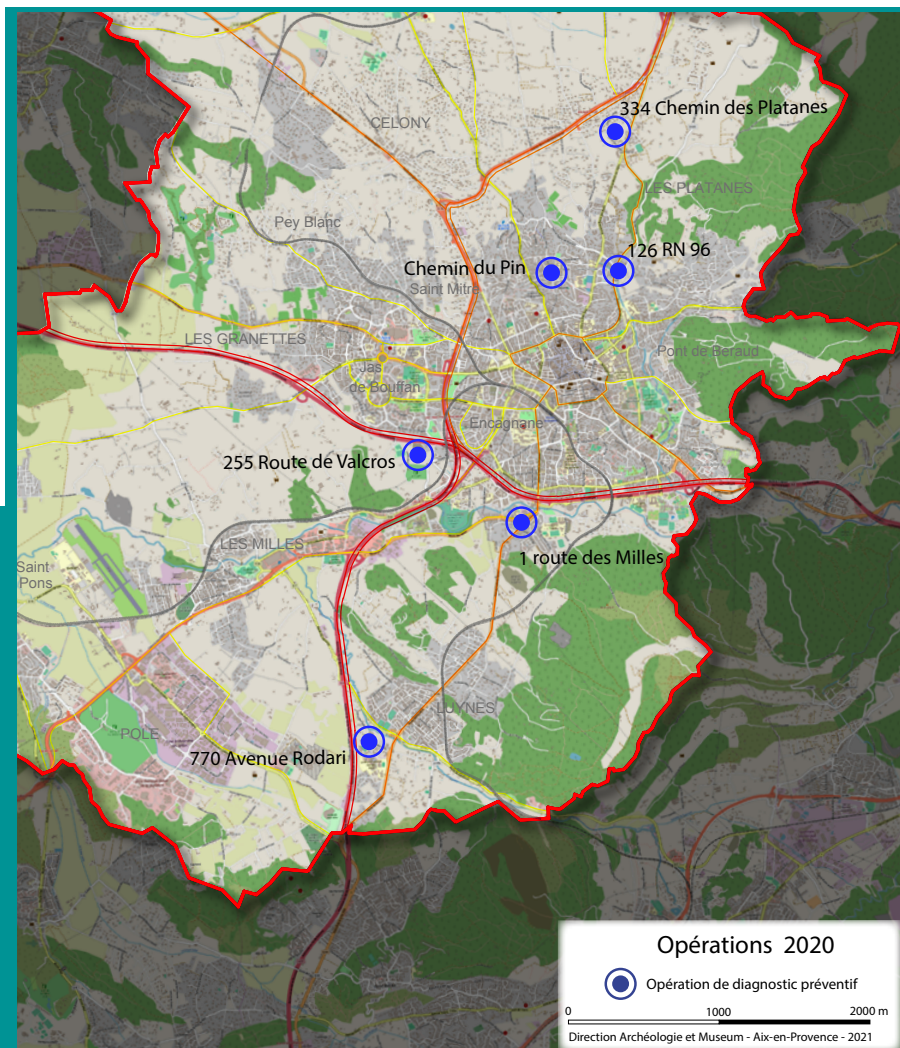
Superficie totale des terrains soumis à diagnostic : 37 708 m², soit 3,77 ha.

Ces superficies correspondent à l'emprise des terrains soumise à diagnostic, dans les prescriptions de l'Etat.

Superficie totale effectivement sondée : 2 330 m², soit 0,23 ha.

Elle correspond au terrain véritablement exploré par l'archéologie (sondages et tranchées) et elle est très variable en fonction des opérations.

La moyenne des surfaces sondées par rapport à la superficie totale des terrains soumis à diagnostic est de **6,2 %**.



Opérations réalisées sur le territoire de la commune en 2020

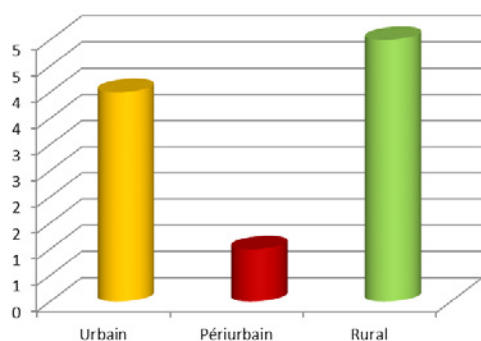
Opérations réalisées dans l'agglomération en 2020



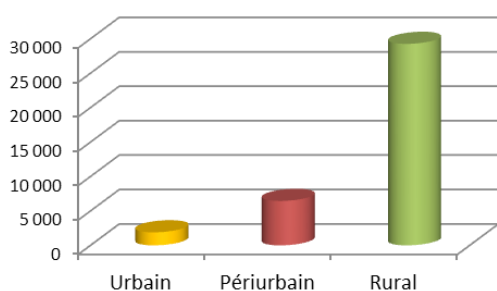
En milieu rural, la superficie prescrite est de **29 263 m²**, la superficie sondée totale de **1 888 m²**, ce qui représente **6,45%** de la superficie soumise à diagnostic.

En milieu péri-urbain, où les opérations ont porté sur **6 450 m²** de superficie, la superficie totale effectivement sondée est de **336 m²**, ce qui représente **5,2 %** de la superficie des terrains soumis à diagnostic.

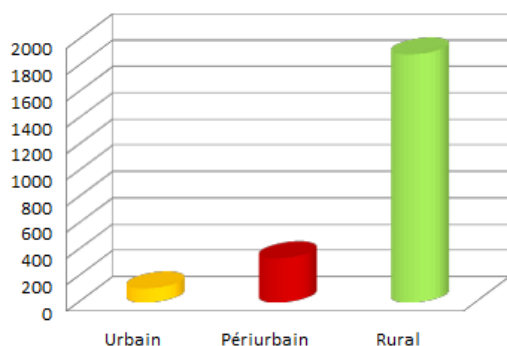
En milieu urbain, où les opérations ont porté sur **1895 m²** de superficie, la surface totale de terrain effectivement sondée est **106,50 m²**, ce qui représente **5,6 %** de la superficie des terrains soumis à diagnostic. Ce pourcentage est toutefois fortement biaisé par l'opération réalisée sur l'église de la Madeleine. Pour les trois autres interventions, le pourcentage de m² sondé est de 79 %.



Répartition des diagnostics en fonction du domaine d'intervention : urbain, péri-urbain ou rural



Superficies prescrites en fonction du domaine d'intervention : urbain, péri-urbain ou rural



Superficies sondées en fonction du domaine d'intervention : urbain, péri-urbain ou rural

I.6. Répartition des diagnostics en fonction du statut de l'aménageur

Cette année encore, on note un fort déséquilibre entre le statut, public ou privé, des aménageurs concernés par des prescriptions de diagnostic.

Une seule opération a été réalisée pour le compte d'un Aménageur public :

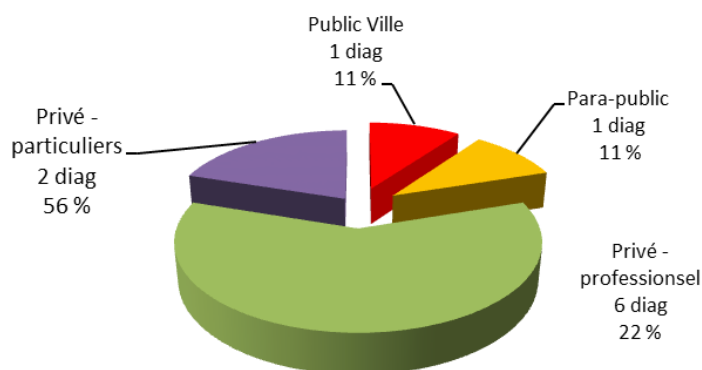
- la Ville: 1 opération (église de la Madeleine: accompagnement des travaux de restauration intérieurs)

Une opération a été réalisée pour le compte d'un Aménageur para-public (SAEM-SACOGIVA) : 196, RN 96.

Deux ont été réalisées pour des propriétaires privés

Les six autres ont concerné des projets portés par des aménageurs privés qui sont tous des sociétés de taille moyenne, voire petite.

Répartition des diagnostics en fonction du statut de l'aménageur



I.7. La mobilisation des agents

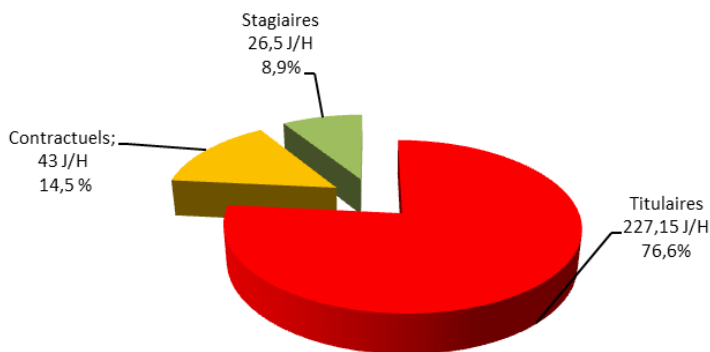
Pour l'exercice 2020, **le nombre total de journées/homme consacrées à l'activité de diagnostic**, - du montage administratif de l'opération jusqu'à la remise du rapport à l'Etat, s'est élevé à **296,65 ETP**, ce qui représente la mobilisation d'un agent sur un peu moins de 2 ans en durée cumulée (le nombre de jours ouvrés pris en compte sur l'année est ici calculé sur 10 mois, en raison du confinement qui a interdit toute intervention de terrain et qui est intervenu trop tôt dans l'année pour pouvoir être consacré à la rédaction des rapports des opérations conduites pendant l'exercice).

La répartition en fonction du statut des agents mobilisés est la

suivante :

- 1. agents titulaires/permanents : **227,15 J/H**, soit 76,6 %
- 2. agents en CDD : **43 J/H**, soit 14,5 %.
- 3. stagiaires universitaires non rémunérés : **26,5 J/H**, soit 8,9 %

Répartition des agents intervenus sur des diagnostics en fonction de leur statut



La procédure de diagnostic a mobilisé 270 journées/hommes sous statut professionnel, tous types de postes confondus, ce qui correspond à une moyenne de 7 m² sondés par J/H mobilisée. Cette moyenne est à peu près identique à celle de 2019 (8 m²/JH), mais reste nettement inférieure à celles de 2017 et 2018 (respectivement 14,3 m² et 24,7 m² par opération).

Suivant la logique de sa mission, la direction Archéologie et Muséum affecte principalement aux diagnostics les agents statutaires, les contractuels ne venant qu'en renfort ponctuel. Ainsi, comme on va le voir *infra*, si le coût estimé en personnel peut paraître élevé, il affecte peu les finances de la ville, l'activité étant très majoritairement assurée par des agents titulaires.

1.8. Les délais d'intervention : un critère d'efficacité du dispositif

Dès qu'un Aménageur en a planifié la réalisation, **le délai nécessaire à la mise en place d'un diagnostic par la Direction Archéologie et Muséum est de 1 mois.**

Quand ce délai est supérieur, la responsabilité en incombe aux Aménageurs (volonté de surseoir à l'opération pour des raisons économiques, techniques, administratives...).

La réalisation d'une opération se décline en trois phases : la préparation, l'intervention sur le terrain et la réalisation du rapport final d'opération (post-fouille).

Les données présentées ci-après rendent compte de la mobilisation des agents pour chacune de ces trois phases.

La phase de préparation comprend les contacts avec l'Aménageur et, éventuellement, l'Etat et/ou les autres services municipaux, la visite du site concerné, la DICT, l'examen des études géotechniques quand elles existent, l'analyse des moyens à mettre en œuvre, la rédaction de la convention et le suivi de ses visas, la transmission de la demande d'autorisation de diagnostic à l'Etat.

Cette phase est essentiellement portée par des agents titulaires et notamment par le chef du service Opération ou le directeur.

Elle a mobilisé 12 J/H au total, ce qui représente 4 % de l'activité :

- 2,5 J/H en domaine urbain ;
- 1,5 J/H en domaine péri-urbain ;
- 8,2 J/H en domaine rural.

Très administrative et bien rodée (mise en place de documents types), cette phase n'offre guère de marge d'optimisation.

La phase de terrain consiste dans la phase d'exploration : ouverture des sondages ou tranchées avec un engin mécanique, dégagement et nettoyage des vestiges, observations stratigraphiques, prises de vue, relevés et enregistrements des données.

Lors de la phase dite de terrain, la mobilisation des agents dépend de deux paramètres : le caractère urbain/péri-urbain ou rural d'une intervention.

Elle a mobilisé 124 J/H au total, ce qui représente 41,8 % de l'activité.

La mobilisation des agents au cours de cette phase est très inégale, car elle dépend de la présence ou non de vestiges, de leur densité et de la complexité de la stratigraphie. Elle varie en fonction du domaine d'intervention :

- **47,5 J/H pour le secteur urbain ;**
- **25 J/H pour le domaine périurbain ;**
- **51,5 J/H pour le domaine rural.**

La phase de post fouille consiste dans :

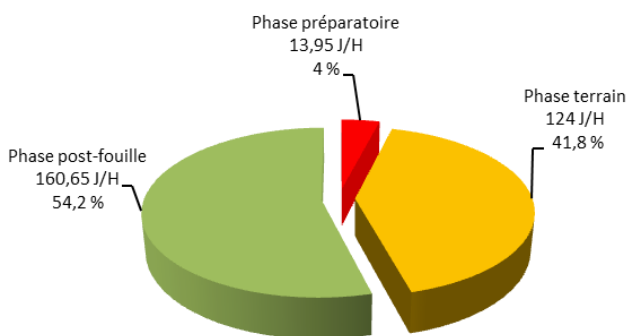
- l'analyse des données,
- le traitement, l'étude et la gestion des mobiliers archéologiques exhumés,
- la rédaction du rapport,
- l'inventaire et l'informatisation de la documentation,
- la relecture du rapport de fouille par un coordinateur scientifique,
- la mise en page du rapport, sa reprographie et son montage.

Faisant principalement intervenir des agents titulaires ou permanents (CDI), cette phase mobilise également beaucoup plus de journées/hommes pour les opérations conduites en milieu urbain et péri-urbain. Les travaux qui la composent nécessitent une bonne maîtrise de l'analyse stratigraphique, des connaissances étendues, ainsi que de solides capacités

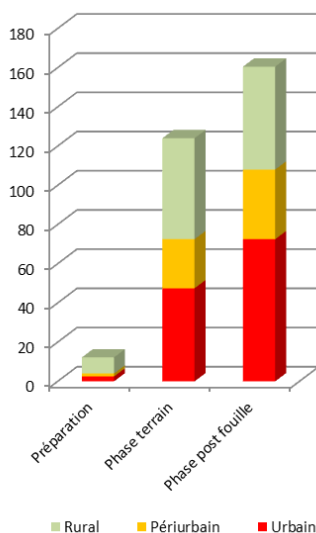
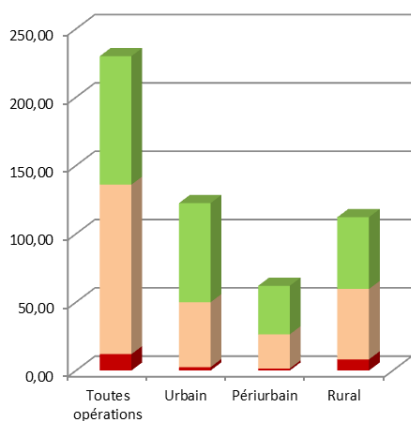
réductionnelles. Ses possibilités d'optimisation se réduisent avec l'expérience et les connaissances des contextes historiques acquises par les agents.

Cette phase a mobilisé 160,65 J/H, soit 54,2 % du total des ETP :

- 72,5 J/H pour le secteur urbain ;
- 35,5 J/H pour le domaine péri-urbain ;
- 50,75 J/H pour le domaine rural.



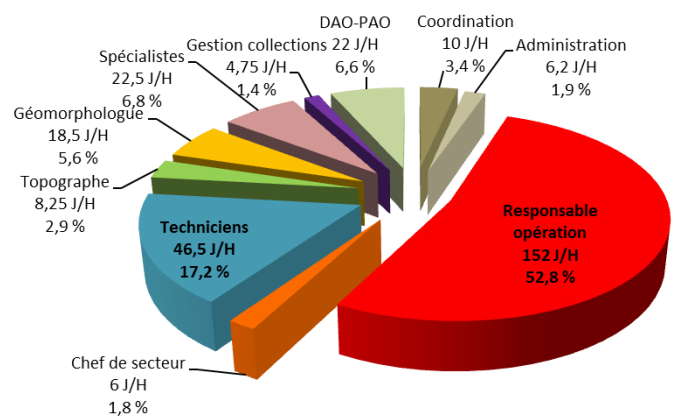
Répartition des journées/hommes affectées aux diagnostic en 2020, en fonction des trois phases de préparation, terrain et post-fouille



Répartition des différents postes

En ce qui concerne les postes mobilisés sur une opération de diagnostic, comme le montre le camembert fourni ci-dessous, c'est le poste de responsable d'opération qui représente l'essentiel des moyens humains. Ce responsable d'opération (RO) est présent en permanence sur le terrain où il intervient souvent seul avec l'engin mécanique et il assure la rédaction du rapport d'opération. A ce poste de RO, il faut en outre très souvent rattacher le travail du géomorphologue qui peut intervenir à double titre : celui de spécialiste et celui de responsable d'opération. En 2020, cet agent a ainsi dirigé un diagnostic (1, rue Fieschi) et il est intervenu en qualité de responsable adjoint sur 4 autres opérations : 334, chemin des Platanes ; 126, RN 96 ; 255, route de Valcros ; 770, av. Henri-Rodari ; chemin du Pin.

Dans le poste de « spécialistes », il faut comprendre principalement l'intervention de céramologues (spécialistes de l'étude des mobiliers en céramique), et plus modestement, celle de spécialistes des objets en verre, en métal et de la faune, voire de l'anthropologie. Concernant cette dernière discipline, elle a ponctuellement été mobilisée pour l'église de la Madeleine, grâce à la présence au sein de l'équipe archéologique, d'un anthropologue en contrat CIFRE pour une thèse sur le cimetière des Prêcheurs.



Ventilation des J/H affectées au diagnostic en 2020 en fonction de la nature des postes

2. Bilan financier de l'activité de diagnostic

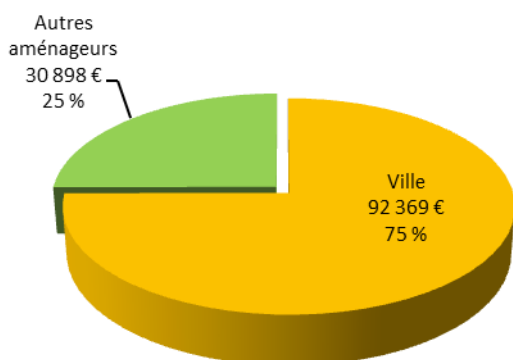
2.1. Les dépenses

En 2020, le coût total des diagnostics s'est élevé à **123 266,80 € TTC**.

Dans les dépenses liées aux diagnostics, on compte deux postes : le personnel et les moyens techniques. Les autres frais (matériel, fournitures) sont inclus dans le coût du personnel. Ces dépenses sont assurées conjointement par la Ville et les autres Aménageurs.

Montant total des dépenses assurées par la Ville : 92 369,30 € TTC soit 76,40 % des dépenses totales

Montant total des dépenses assurées par les autres Aménageurs : 30 897,50 € TTC soit 23,60 % des dépenses totales.



Répartition des coûts entre la ville et les autres aménageurs

2.2. Répartition des dépenses

2.2.1. Les moyens techniques

Ils s'élèvent à **42 132 € au total**, ce qui représente **34,2 % du coût du dispositif**.

Ils couvrent les frais d'engins mécaniques (tracto-pelle, pelle mécanique, mini-pelle, camion, brise-roche, échafaudage, pompe...).

Ce sont les Aménageurs qui ont supporté la majeure partie des dépenses en moyens techniques : **24 840 TTC soit 59 %**, contre **17 292 € pour la Ville (41 %)**. Cette participation des Aménageurs, qui n'a aucun caractère obligatoire, mais dépend exclusivement de leur décision, est en sensible baisse cette année. Il est à craindre que cette baisse se confirme, voire s'accroisse dans les années à venir. Nous avons en effet

constaté le progressif désengagement financier de nombreux aménageurs, qui apparaissent aujourd'hui plus soucieux de l'économie générale de leur projet.

Même si notre réactivité est toujours un point fort dans le dispositif, ce critère apparaît moins décisif qu'auparavant dans le choix d'un aménageur de prendre en charge les moyens techniques.

2.2.2. Les moyens en personnel

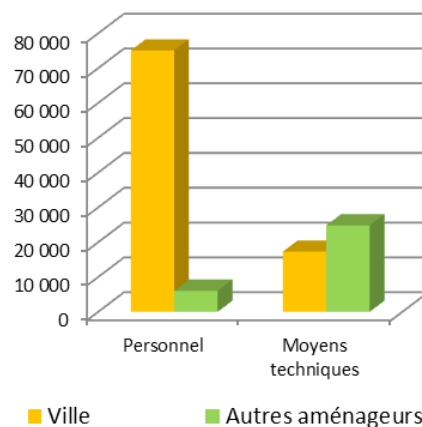
Dans les dépenses en personnel, nous avons pris en compte :

- Pour la Ville : l'ensemble des agents rémunérés qui ont été affectés aux opérations de diagnostic, que ce soit durant la phase de préparation, la phase de terrain ou celle de post-fouille. Les chiffres indiqués ne correspondent pas à la réalité des dépenses (salaires réels des agents) ; par souci de simplicité ils sont établis à partir la grille tarifaire élaborée pour les fouilles préventives.
- Pour les Aménageurs : les frais induits par la mise à disposition de manœuvres sont, pour la même raison, calculés à partir des bordereaux de prix indiqués dans les marchés de travaux à bon de commande de la Ville.

Les aménageurs ne nous communiquent en effet quasiment jamais le montant de leurs dépenses en la matière.

Les dépenses en personnel ont représenté **81 134 €** soit **65,80 % des dépenses**. Ce chiffre reste haut comme en 2019 et 2018, en raison notamment des opérations en milieu urbain et notamment les interventions sur bâti.

Comme chaque année, c'est ici la Ville qui supporte l'essentiel des dépenses, avec **75 076 € (92,5%** des frais de personnel), contre **6 057,50 €** pour les Aménageurs (**7,5 %**).



Répartition des coûts entre la ville et les autres aménageurs

2.3. Evolution des moyens mis en oeuvre dans le cadre du dispositif de diagnostic systématique

Le bilan opérationnel et financier de l'activité en 2020 met en relief une augmentation sensible des moyens affectés à la réalisation des diagnostics. La raison en est due à la part de l'archéologie du bâti.

L'analyse repose ici sur :

1. les ratios du nombre des J/H (journée de travail à temps plein) mobilisés pour un 1 m² sondé
2. le coût du m² soumis à diagnostic et du m² sondé

2.3.1. Coût du m² soumis à diagnostic et du m² sondé

En 2020, on a comptabilisé 37 708 m² de terrain soumis à diagnostic et 2330 m² de surface effectivement sondée, pour un coût total du dispositif de 123 266,80 € TTC.

Si l'on prend en compte la totalité des opérations, **le coût moyen du m² prescrit est de 3,27 € et le coût moyen du m² sondé est de 52,90 €**. Ces chiffres consolident la baisse déjà observée en 2019.

Les coûts au m² s'avèrent cependant très différents dès lors qu'on prend en compte les secteurs géographiques d'intervention.

Répartition des coûts selon les secteurs rural, péri-urbain ou urbain

En milieu rural, le coût total des diagnostics s'est élevé à : 56 326,42 € TTC.

Le coût moyen au m² prescrit est de **1,93 €** ; le coût moyen au m² effectivement sondé est de **29,83 €**.

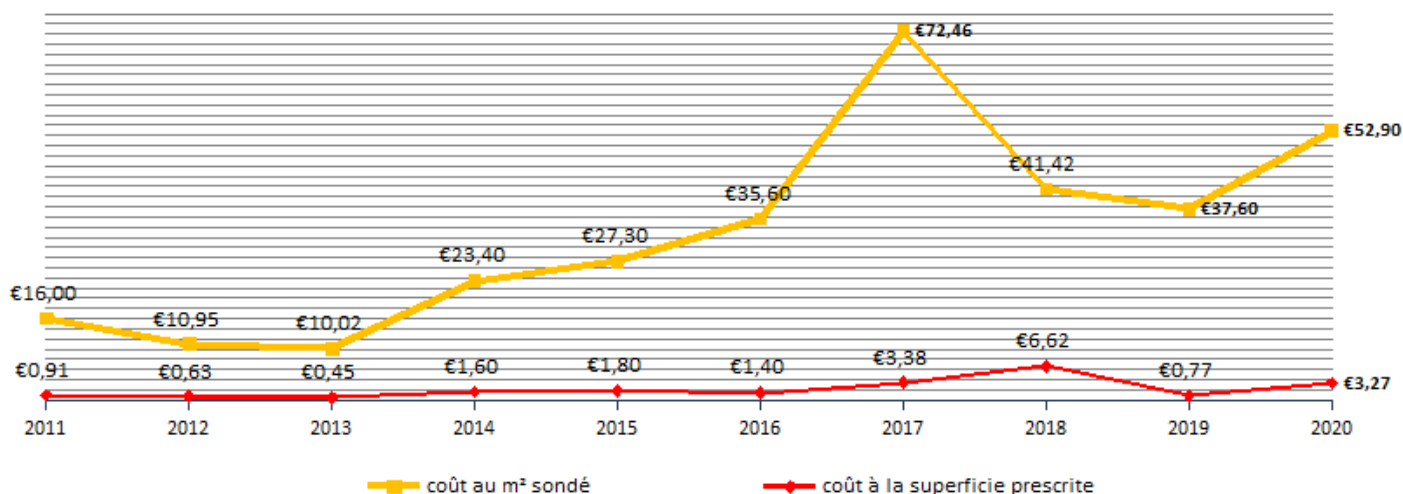
En milieu péri-urbain, le coût total des diagnostics s'est élevé à : 21 172,69 € TTC

Le coût moyen au m² prescrit est de **3,28 €** ; le coût moyen au m² effectivement sondé est de **63 €**

En milieu urbain, le coût total des diagnostics s'est élevé à : 53 361,27 € TTC

Le coût moyen au m² prescrit est de **24,15 €** ; le coût moyen au m² effectivement sondé est de **431 €**.

Evolution du coût du m² prescrit et sondé entre 2011 et 2020



3. Les recettes

En 2020, les recettes ont exclusivement consisté dans la subvention qui a remplacé la RAP.

Total de la subvention perçue en 2020 dans le cadre du dispositif de diagnostic : 68 492€ TTC

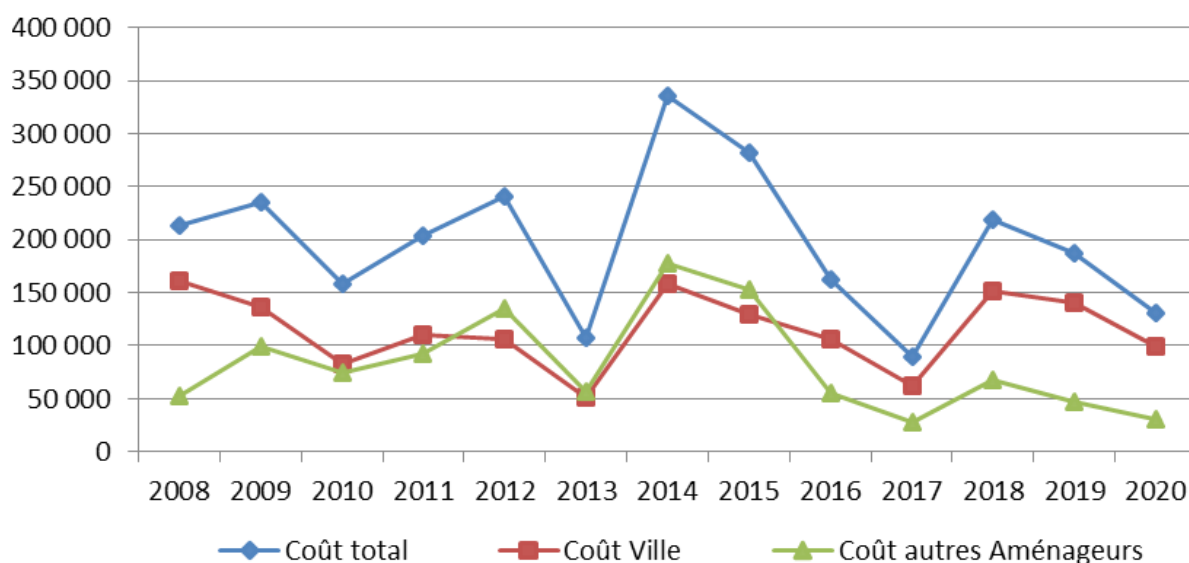
Cette subvention ne reflète nullement l'activité de l'année 2020 et sa baisse significative tient à ses modalités de calcul. Son montant repose, en effet, sur les opérations dont le rapport a été rendu à l'Etat (service régional de l'archéologie DRAC-PACA) sur la période prise en compte pour la subvention (1^{er} juin de

l'année N-2/31 mai de l'année N-1) et validé par ce dernier. Le hasard a voulu que, sur la période concernée, le nombre des opérations ait été peu important et que les rapports restitués par la Direction Archéologie et Muséum aient porté sur des opérations de faibles superficies, très peu rémunératrices en raison des coefficients attachés à leur typologie.

Depuis la prise en charge des diagnostics, le **rapport recettes / dépenses pour la Ville présente un bénéfice de 27 193,00 €.**

Ce chiffre est en baisse depuis deux ans.

Evolution du coût du dispositif de diagnostic entre 2008 et 2020



Synthèse sur le coût du dispositif sur 11 ans : 2008 - 2020

| | Nombre de diagnostics | Nombre de m ² soumis à diagnostic | Nombre de m ² effectivement sondés |
|--------------|-----------------------|---|--|
| 2008 | 23 | 106 155 m ² | 4 516 m ² |
| 2009 | 16 | 103 411 m ² | 4 092 m ² |
| 2010 | 14 | 105 588 m ² | 5 502 m ² |
| 2011 | 13 | 221 834 m ² | 12 691 m ² |
| 2012 | 13 | 381 506 m ² | 22 057 m ² |
| 2013 | 11 | 238 150 m ² | 10 733 m ² |
| 2014 | 14 | 210 361 m ² | 14 350 m ² |
| 2015 | 14 | 110 738 m ² | 10 326 m ² |
| 2016 | 18 | 92 540 m ² | 4 564 m ² |
| 2017 | 13 | 19 454 m ² | 3 783 m ² |
| 2018 | 9 | 28 669 m ² | 4 398 m ² |
| 2019 | 10 | 168 803 m ² | 3 711 m ² |
| 2020 | 10 | 37 708 m ² | 2 330 m ² |
| TOTAL | 178 | 1 824 917 m² <i>182 ha</i> | 103 053 m² <i>10,3 ha</i> |

| | Coût total du dispositif de diagnostic | Dépenses supportées par la Ville | Dépenses supportées par les autres Aménageurs | Recettes RAP | Autres recettes | TOTAL RECETTES PERCUES |
|--------------|--|-------------------------------------|---|-----------------------|--------------------|------------------------|
| 2008 | 213 500 € | 160 500 € 75 % | 53 000 € 25 % | / | / | / |
| 2009 | 235 838 € | 136 563 € 58 % | 99 275 € 42 % | 86 906 € sur 6 mois | 18 437,70 € | 105 343,70 € |
| 2010 | 157 824 € | 82 733 € 52,4% | 75 091 € 47,8% | 117 399 € | / | 117 399,00 € |
| 2011 | 203 260 € | 110 866 € 54,5 % | 92 394 € 45,5 % | 84 716,30 € | / | 84 716,30 € |
| 2012 | 240 626 € | 105 838 € 44 % | 134 788 € 56 % | 82 027,70 € | / | 82 027,70 € |
| 2013 | 107 519 € | 50 561 € 47 % | 56 958 € 53 % | 89 351 € | / | 89 351 € |
| 2014 | 336 183 € | 159 002 € 47,3 % | 177 181 € 55,35% | 162 647 € | 21 381,20 € | 184 028,20 € |
| 2015 | 282 232 € | 129 505 € 45,9 % | 152 727 € 54,1 % | 158 224 € | 12 712 € | 170 936 € |
| 2016 | 162 237 € | 106 729 € 65,8 % | 55 708 € 34,2 % | 281 655 € | / | 281 655 € |
| 2017 | 90 035 € | 62 521 € 69,4 % | 27 514 € 30,6 % | 139 638,38 € | / | 139 638,38 € |
| 2018 | 219 298 € | 151 473 € 69 % | 67 825 € 31 % | 174 593,56 € | / | 174 593,56 € |
| 2019 | 187 189 € | 140 063 € 74,8 % | 47 125 € 25,2 % | 177 36,06 € | / | 177 36,06 € |
| 2020 | 123 266 € | 92 369 € 74,9 % | 30 897 € 25,1 % | 68 492 € | / | 68 492 € |
| TOTAL | 2 615 336 € | 1 488 723 € 56,9 % | 1 070 483 € 43,1 % | 1 463 385,12 € | 52 530,90 € | 1 515 916,90 € |

4. Les découvertes archéologiques

La présente synthèse ne se limite pas aux découvertes faites à l'occasion des seuls diagnostics, mais prend en compte l'ensemble des opérations effectuées dans l'année à savoir les fouilles préventives, celles nécessitées par l'urgence absolue et les opérations programmées. En revanche, nous n'avons pas inclus ici les résultats des diagnostics dont la phase terrain avait été réalisée lors d'exercices précédents.

4.1. Données sur la géomorphologie

Le diagnostic mené au 770 avenue Henri-Rodari, dans le quartier de Rempelin, a mis au jour une formation non datée et d'origine mixte, composée de colluvions et d'alluvions, qui illustre, à cet endroit, l'évolution géomorphologique du rebord méridional de la vallée de la Luynes, mais reste difficile à dater. Cette sédimentation, qui renferme ponctuellement les traces, plus ou moins marquées, d'occupations néolithiques voire protohistoriques, ne comporte pas le niveau «repère» observé lors des différentes interventions archéologiques effectuées dans ce secteur. Sa disparition pourrait être due à des processus de versant ou à l'encaissement du cours d'eau.

L'opération menée au 1, rue Fieschi a, quant à elle, révélé une formation alluviale non datée, d'environ 3 m d'épaisseur, probablement liée à l'exhaussement de la plaine alluviale du ravin du Coq, affluent du fleuve Arc, qui draine le versant du Montauguet. La réalisation de dix prélèvements sédimentaires au sein de cette sédimentation devrait permettre de préciser l'évolution des paysages dans ce secteur et d'enrichir la réflexion géoarchéologique portée sur l'ensemble de la moyenne vallée de l'Arc, depuis plus de 20 ans.

4.2. La Protohistoire

L'opération réalisée au 255, route de Valcros, a confirmé la fréquentation de cette partie de la commune au cours de la Protohistoire. Déjà mise en évidence sur les parcelles voisines de la ZAC Constance-Valcros en 2014, cette fréquentation est ici attestée par la découverte de quelques

fragments de céramique non tournée et surtout une coupe en céramique campanienne A qui ressortit à la fin de l'âge du Fer.

4.3.L 'Antiquité

Dans la ville

En ce qui concerne l'Antiquité, intra-muros, seul le quartier nord de la ville romaine a été touché par les recherches. Deux diagnostics motivés par la construction d'une piscine, au 5 et au 7 de la rue Joannon-Marcel-Provence, ainsi que la fouille préventive liée à l'extension du réseau de chaleur à l'extrémité est de la rue de Hanoï (résidence d'Hanoï) (fig. 1) ont mis au jour de courtes portions de maisons antiques. Si modestes qu'aient été les investigations (quelques dizaines de m² au total), elles n'en ont pas moins apporté des compléments d'information sur la trame urbaine et notamment permis de vérifier l'extension du réseau est-ouest (NL83°E) qui prévaut dans cette partie de la ville antique (fig. 2 et 3). Elles ont aussi fourni quelques jalons chronologiques sur le développement de l'habitat, qui montre un lotissement progressif, et confirmé la date haute de son abandon, à partir du III^e siècle. A noter quelques dispositifs ou ensembles singuliers : un four circulaire élaboré à partir de fragments de jarres (*dolia*) et plusieurs fois restauré (fig. 4), ainsi qu'un lot de peintures murales en cours d'étude. Il devrait livrer de nouvelles indications sur le décor pariétal des maisons

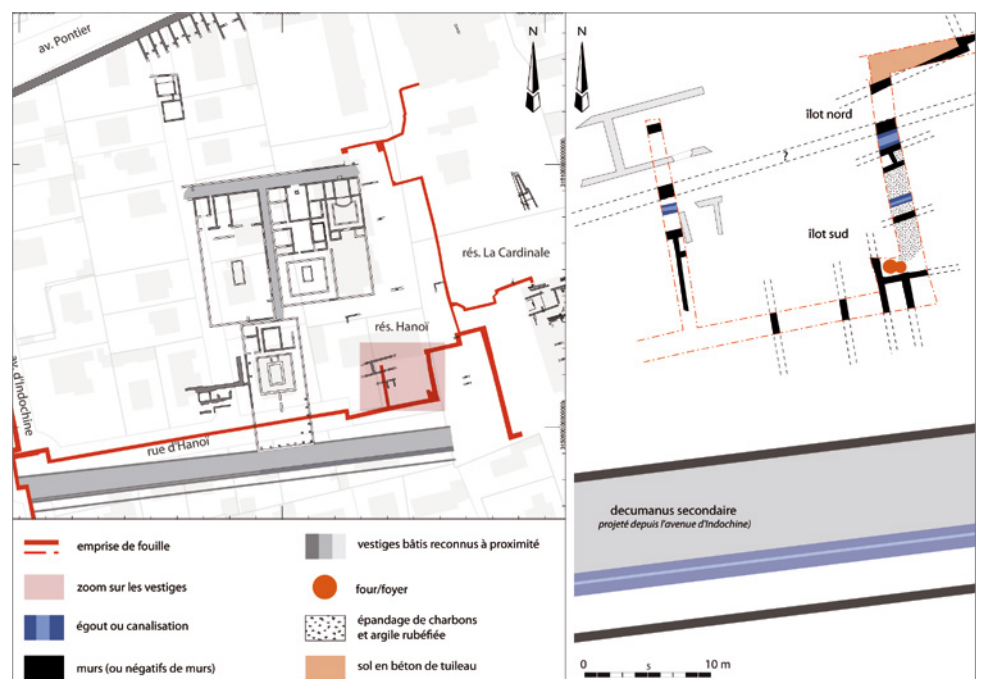


Fig. 1. Réseau de chaleur, résidence de Hanoï. Localisation de la fouille et plan des vestiges. Relevé A. Aujaleu et M. Panneau.



Fig. 2. 7, rue Joannon-Marcel-Provence. Vue en plan d'une canalisation antique. Photo Aurélie Bouquet.



Fig. 3. Réseau de chaleur, résidence de Hanoï. Vue aérienne d'un égout qui occupe l'espace entre deux façades d'îlots ou de maisons. Ce collecteur marque sans doute l'espace d'un *ambitus* (passage d'échelle). Photo Easydrone.

patriciennes qui occupaient ce quartier.

Au nombre des découvertes marginales comptent aussi les éléments lapidaires en remploi repérés dans les caves de l'hôtel de Gassier (10 rue Mignet), qui documentent l'occupation antique de ce secteur situé à proximité de la porte d'entrée sud-est de la ville antique.

La périphérie urbaine

La seule intervention faite en périphérie de la ville (Chemin du Pin) a donné lieu à la découverte d'une sépulture, datée du courant du III^e siècle ap. J.-C. Sa typologie à « double-contenant » (coffre en bois et couverture de tegulae en bâtière) est relativement inédite sur le territoire aixois (fig. 5 et 6). La topographie en pente du terrain a par la suite été régularisée par l'arrivée de colluvions dont les plus récentes forment le sol actuel. Découlant d'un charriage sur une courte distance, la



Fig. 4. Réseau de chaleur, résidence de Hanoï. Le four circulaire et de son alandier (en contrebas, sur la gauche). La sole est constituée de gros fragments de *dolium*. Photo L. Dubois.

quantité relativement importante de mobilier antique trouvée au sein de ces dépôts de ruissellement indique soit le ravinement d'une occupation antique située en amont, soit la destruction partielle d'un site dont seule la tombe attesterait la présence. Là encore, pour modeste qu'elle soit, cette découverte funéraire invite donc à la vigilance sur les terrains environnant la parcelle explorée : il ne serait pas étonnant d'y trouver un établissement agricole auquel a pu se rattacher l'inhumation. On connaît sur la commune un autre exemple d'une telle association, très fréquente dans l'Antiquité : le site de la Beauvalle.

Dans le domaine rural

Sur le territoire communal, les trouvailles concernent principalement l'exploitation agricole. Ainsi, le diagnostic réalisé au 255 route de Valcros a mis en évidence une occupation antique reconnue à travers un système de drainage et trente sulci (tranchées de plantation) d'orientation nord-nord-ouest/sud-sud-est, qui dessinent une parcelle viticole d'au moins 5 100 m² de superficie (fig. 7). Datée des I^{er}-II^e siècles ap. J.-C., cette exploitation est contemporaine du vignoble observé à quelque 500 m au sud-est, lors d'un précédent diagnostic sur la



Fig. 5. Chemin du Pin. Vue de la tombe couverte par les tegulae disposées en bâtière. Photo Aurélie Bouquet.



Fig. 6. Chemin du Pin. Intérieur de la tombe et de l'effet de paroi laissé par le coffre sur le côté gauche du squelette. Photo Mireille Cobos.

Constance, en 2015 et dont la phase de culture est pareillement calée entre les années 15/20 et la fin du II^e siècle ap. J.-C. Par sa superficie, le vignoble repéré au 255, route de Valcros est à rapprocher des grands vignobles antiques découverts sur le territoire communal : sur le site de la ZAC Ravanas, où cinq champs ont été perçus sur 2 800 m² ; à la Bosque d'Antonelle,



Fig. 7. 255, route de Valcros. Tranchées (sulci) témoignant de la présence d'une vigne antique. Photo Caroline Zielinski.

où une plantation d'un hectare est vraisemblablement à mettre en lien avec une villa localisée au nord-ouest de l'exploitation ; dans le quartier de Subreville, où l'un des deux champs de vigne mis au jour semble avoir dépassé un hectare de superficie. Peu nombreuses, ces découvertes confirment l'importance des exploitations viticoles rattachées aux villae qui maillaient la campagne d'Aquae Sextiae et dont la cartographie se dessine progressivement.

4.4. Le Moyen Age

Pour la période médiévale, on revient en centre-ville, en commençant par le quartier comtal. Les quatre fosses de plantation d'arbres projetées dans la rue Monclar ont à nouveau livré des vestiges remontant aux X^e/XI^e siècles, période déjà bien perçue lors de la fouille conduite sur la place de Verdun et dans les rues adjacentes. Ils consistent en plusieurs couches globalement planes qui confirment l'extension de l'occupation

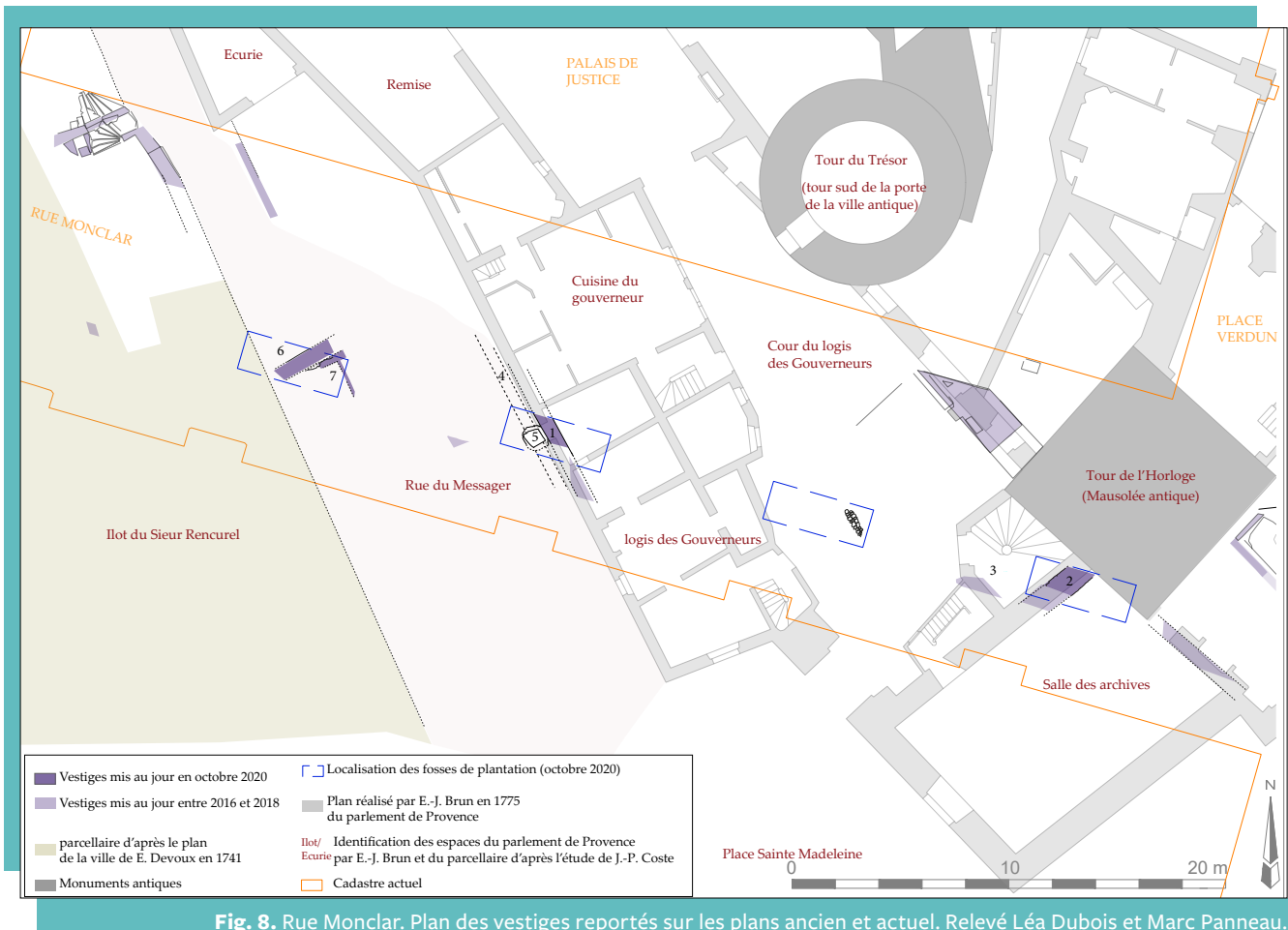


Fig. 9. Deux fragments de tablettier (objets en os) décorés d'ocelles (à gauche), de registres concentriques, de motifs d'ocelles et de rosaces (à droite). X^e-XI^e s. Photo Lisandre Nanthavong.

autour du fortin ancré sur la porte de la ville antique, dont la mention dans le serment des vicomtes de Marseille daté de 1053, atteste l'ancienneté (ce fortin est à restituer sous le palais de justice Verdun) (fig. 8 et 9). Une seconde phase est illustrée par un mur d'orientation nord-ouest/sud-est et de construction très soignée, qui se superpose avec la limite ouest de l'aile sud-ouest du palais comtal (fig. 10 ; fig. 8, n° 1). Si la construction de ce mur reste mal établie, on sait que l'espace qu'il fermait à l'ouest fut occupé entre la fin du XII^e et la première moitié du XIII^e siècle. La présence de ce mur va dans le sens de la mention, dans les sources, d'une première extension du fortin vers le sud.

L'enceinte urbaine

Deux autres interventions ont par ailleurs donné l'occasion d'étudier à nouveau un segment de l'enceinte urbaine construite dans la seconde moitié du XIV^e siècle. La première, dans la rue



Fig. 10. Rue Monclar. Façade de l'aile sud du palais comtal. Photo Léa Dubois.

des Guerriers, a révélé fortuitement (effondrement de la voirie) un mur dégagé sur huit assises, qui correspond à l'extrémité ouest de la courtine nord, comprise entre la porte Notre-Dame qui enjambait la rue Jacques-de-la-Roque et la première tour de flanquement occidentale, aujourd'hui disparues (fig. 11). Les disparités observées dans les maçonneries documentent le chantier de construction (fig. 12). Résultant en partie d'approvisionnements différents en matériaux, elles pourraient trahir la présence de deux équipes travaillant parallèlement, l'une à l'est sur la courtine, l'autre sur la tour ouest ouverte à la gorge.

Le diagnostic réalisé dans l'hôtel de La Cépède, au 1 rue Manuel, a, quant à lui, permis d'examiner un segment de l'enceinte orientale construite pour intégrer au corps de ville le couvent des Prêcheurs (fig. 13 et 14). Ce segment, conservé dans les murs d'une cave, appartient en l'occurrence au parement interne d'une tour de flanquement de l'enceinte.

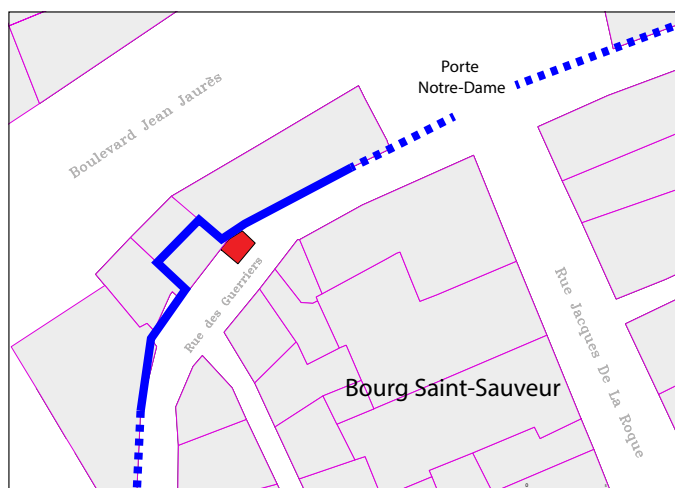


Fig. 11. Tracé du segment nord de l'enceinte urbaine de la fin du XIV^e siècle. En rouge: Emprise de la zone de fouille. Relevé Marc Panneau.



Fig. 12. Détail du parement intérieur de l'enceinte, prise depuis le sud. Photo Sandrine Claude.



Fig. 13. 1, rue Manuel. Vue de l'élévation de la tour de flanquement du rempart du XIV^e s. Photo Marc Panneau.

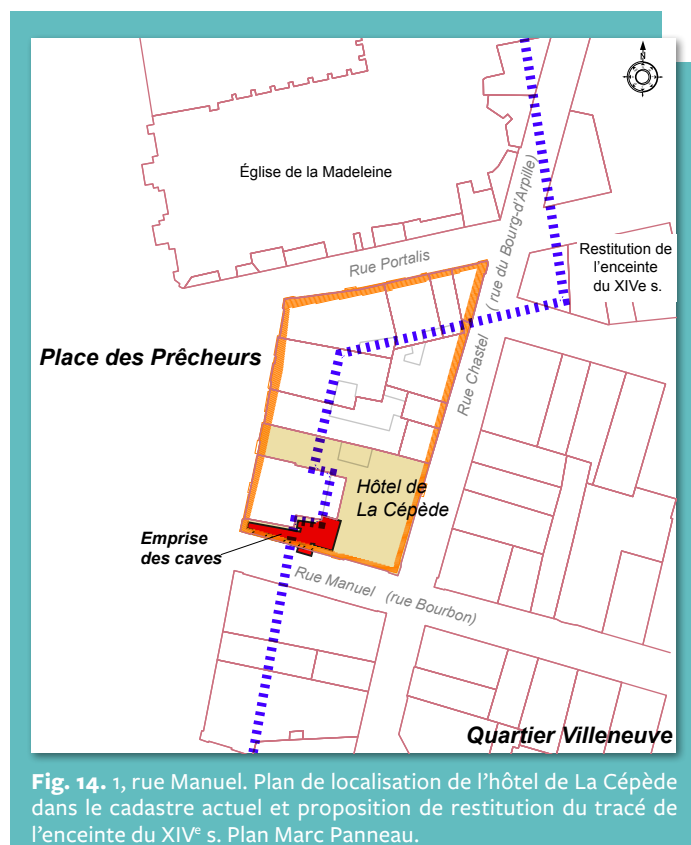


Fig. 14. 1, rue Manuel. Plan de localisation de l'hôtel de La Cépède dans le cadastre actuel et proposition de restitution du tracé de l'enceinte du XIV^e s. Plan Marc Panneau.

L'église de la Madeleine

Dans le cadre du diagnostic patrimonial préalable aux prochains travaux de restauration, l'ancienne église conventuelle des frères prêcheurs a de nouveau fait l'objet d'une intervention archéologique qui a touché ses sols. De l'édifice à nef unique du XIV^e s. a été reconnu le mur gouttereau nord là où il était attendu (fig. 15). En revanche, son plan a été corrigé au niveau de l'épaulement de l'abside dont la position doit être décalée d'1 m vers l'est. C'est donc une nef de 53,75 m de long et 12 m de large dans-œuvre qu'il faut restituer à cette église correctement



Fig. 15. Parement du mur gouttereau nord (à droite), chaîné à la maçonnerie du corps de bâtiments de l'aile orientale du cloître (à gauche). Photo C. Auburtin.

orientée et longue de près de 62 m. Construit en même temps qu'elle, le bâtiment claustral oriental s'est adapté à la topographie en terrasse du site, comme le montrent l'absence de tranchée de fondation de ses murs est et ouest et l'apport de remblais sur au moins 0,75 m d'épaisseur pour rehausser son niveau d'occupation intérieur.

4.5. La période Moderne

Pour entrer dans l'époque moderne, nous restons sur l'église de la Madeleine qui évolue entre le milieu du XIV^e s. et le XVI^e s. avec la création de chapelles latérales. Au nord comme au sud, ces adjonctions entraînent le percement des murs gouttereaux. Le diagnostic a surtout montré la grande disparité entre les niveaux de sol de ces chapelles, indépendantes les unes des autres.

Les travaux réalisés antérieurement au chantier de l'église de la fin du XVII^e s. ont contribué à la disparition des sols primitifs au rez-de-chaussée du bâtiment claustral oriental et dans la galerie sud du cloître, et amené leurs niveaux de circulation à peu près aux mêmes cotes.

A partir de 1691, les interventions des frères Vallon vont chercher à uniformiser les dispositions composites de l'église. Doit être attribué à cette campagne l'allongement d'1 m vers l'ouest de l'abside. L'entrée en est marquée par les deux piliers composés de l'arc triomphal, dressés dans le prolongement des arcatures

latérales de la nef dont les fondations se sont implantées sur les arases des murs gouttereaux médiévaux. Le sous-sol de la nef semble avoir été alors largement investi par des caveaux funéraires dont les ouvertures permettent de restituer le niveau d'un sol dallé de calcaire coquillier (fig.16).



Fig. 16. Caveau maçonné sous le sol de la nef. Au second-plan, pilier d'Époque moderne (1691-1703) établi sur le dérasement du mur gouttereau sud de l'église médiévale. Photo C. Auburtin.

L'habitat aristocratique

Deux interventions ont concerné l'habitat aristocratique, dans le quartier Bellegarde et aux abords du quartier Villeneuve, qui constitue la première grande opération d'urbanisme de la ville à l'Époque moderne. Créé en 1583 et conçu selon un plan quasiment orthonormé, ce quartier a été aménagé à l'emplacement des anciens jardins du roi René dont Monsieur de La Cépède était propriétaire, et a rendu inefficace l'ancienne fortification urbaine. C'est sur l'hôtel construit par Monsieur de La Cépède qu'a porté le diagnostic réalisé au 1, rue Manuel. L'intervention a donné lieu à une analyse des sous-sols du bâtiment et permis de recomposer pour partie son histoire architecturale. La première demeure construite par Jean de la Cépède en 1610, a probablement été accompagnée par l'installation, de part et d'autre de la muraille, d'un premier état de caves, dont une partie se trouvait sous la voirie actuelle (fig.17). À partir de 1630, sa fille, Angélique de la Cépède, entreprend de grandes campagnes de travaux et d'agrandissements qui vont transformer la demeure en hôtel particulier. Elle profite notamment de la destruction du portalet du jardin du Roi, une petite porte prenant place dans la muraille médiévale, pour faire aligner la seconde façade sur celle de la première habitation et ajouter deux ailes au nord et au sud. L'aile sud sur la rue Manuel, dotée de la façade caractéristique qu'on lui connaît aujourd'hui, a nécessité la construction d'une arcature de fondation en grand appareil de calcaire coquillier, qui ampute les caves de leur extension sud, sous la voirie actuelle. La disposition de ces espaces, leur relation et les circulations n'ont plus changé depuis cette période. (fig.17 à 20)

Non loin de là, une fouille préventive a été menée sur l'hôtel

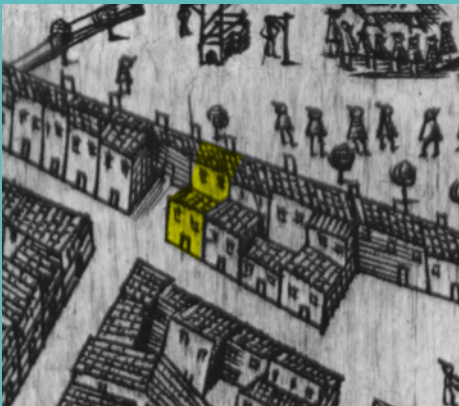


Fig. 17. 1, rue Manuel, hôtel de La Cépède. En haut : îlot établi sur l'enceinte du XIV^e lors du lotissement du quartier Villeneuve ; en bas : localisation de l'hôtel de Jean de La Cépède dans cet îlot. Marc Panneau.



Fig. 16. 1, rue Manuel, hôtel de La Cépède. Escalier d'accès aux caves. Photo Marc Panneau.



Fig. 17. 1, rue Manuel, hôtel de La Cépède. Cave 1, arc de voûte. Photo Marc Panneau.



Fig. 18. 1, rue Manuel, hôtel de La Cépède. Sous-sols. Piédroit sud d'une porte. Photo Marc Panneau.



Fig. 19. 1, rue Manuel, hôtel de La Cépède. Cave 3. Photo Marc Panneau.

de Gassier (également appelé de la Panouse), sis au 10, de la rue Mignet. Inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, cet hôtel fait actuellement l'objet d'une réhabilitation. Motivée par l'extension urbaine entraînée par le déplacement de l'enceinte vers l'est, sa construction découle de la vente, à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, de terrains qui appartenaient aux frères prêcheurs. Cet hôtel a successivement appartenu aux familles Guiran de la Brillane (1605-1782), de Rémusat (1783-1795), de Sallier (1810-1831), de Gassier (1858-1918) et de la Panouse (1928-1942), avant d'être dévolu au collège des Prêcheurs à partir de 1942. Les recherches ont principalement porté sur ses façades sur rue nord et ouest, ainsi que sur ses caves et le rez-de-chaussée. Comme en témoignent les anomalies observées dans le bâti (implantation anarchique des ouvertures de la façade nord, qui correspondent à des niveaux de circulation différents, coups de sabre au rez-de-chaussée de la façade ouest), et les archives, cette demeure est issue de la recomposition, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, de deux habitations antérieures. A la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e siècle, une première maison a été bâtie en façade de la rue Suffren (soit au nord). Deux grandes fenêtres à meneaux en pierre de taille encore visibles aujourd'hui permettent de délimiter son enveloppe avec une élévation qui s'inscrit sensiblement dans la hauteur de la façade nord actuelle (fig. 22). À l'ouest, sur la rue Mignet,



Fig. 22. 10, rue Mignet, hôtel de Gassier. État de la façade nord, percée de deux grandes fenêtres à croisée et d'une multitude d'autres ouvertures. Photo Claire Auburtin.

s'élevait un autre grand corps d'habitation à trois étages. En rez-de-chaussée, deux grandes arcades d'un espace à vocation commerciale étaient ouvertes dans la façade en pierre de taille. Au-delà, se développait une maçonnerie de moellons percée de six travées de grandes fenêtres à croisée et traverse portant un décor. Ce sont là les rares vestiges d'un type d'encadrement qui a le plus souvent disparu sur les autres hôtels particuliers d'Aix-en-Provence (fig. 23).

C'est dans les années 1738-1739 qu'est intervenue l'unification, par le nouveau propriétaire Antoine de Guiran, des deux propriétés en un hôtel donnant sur la rue Mignet, à l'ouest, et avec jardin à l'est. Les grandes ouvertures précédentes de la façade sur rue sont alors colmatées pour laisser place à cinq travées de fenêtres (fig. 24). Celles-ci sont disposées symétriquement à un axe central, monumentalisé, au rez-de-chaussée, par la porte d'entrée encadrée de deux pilastres et agrémentée de figures féminines et d'un visage de faune grimaçant. L'ensemble supporte un large balcon à belle ferronnerie disposé en avant de la baie centrale du premier étage. Aux XIX^e et XX^e siècles, l'enveloppe extérieure du bâtiment évolue peu. Les transformations touchent essentiellement sa façade nord, alors percée de nouvelles ouvertures, petites et sans qualité, afin d'améliorer l'éclairage d'un intérieur sans doute cloisonné à la suite du rattachement de la propriété au collège des Prêcheurs.



Fig. 23. 10, rue Mignet, hôtel de Gassier. Décor des encadrements de fenêtres disparues. Photo Claire Auburtin.



Fig. 24. 10, rue Mignet, hôtel de Gassier. Relevé de la façade ouest sur la rue Mignet. Relevé Claire Auburtin, Leïa Dubois, Cédric Tomatis, DAO Stéphan Ranchin.

Le palais comtal

Dans la rue Monclar, plusieurs segments de murs mis au jour dans les fosses de plantation se rapportent au palais comtal, tel qu'on le connaît dans les derniers temps de son existence, grâce en particulier aux plans qui en ont été dressés à la veille de sa démolition (fig. 8) : le mur de façade de l'aile sud, où se trouvait le logis des Gouverneurs (fig. 25); le mur qui fermait la salle des archives aménagée à la jonction entre l'aile sud et l'aile sud-est (fig. 8 : n° 2). Cette puissante maçonnerie accolée à la tour de l'horloge (mausolée antique) semble avoir été sollicitée par la portance de l'escalier à vis dont le retour a été reconnu lors d'une précédente opération (fig. 8 : n° 3). Entre ces deux ailes, s'ouvrait une vaste cour intérieure, nommé la cour des Gouverneurs, auquel on accédait depuis l'extérieur par la porte du même nom. Une calade, dernier et seul niveau conservé de cette cour, est datée entre le XVII^e et le XVIII^e siècle (fig. 26).

Le quartier comtal

Plus à l'ouest dans la même rue, les vestiges découverts se rapportent au quartier comtal proprement dit, dont le plan de ville dressé par E. Devoux en 1741 positionne les principaux îlots avant leur démolition. Ainsi la rue du Messager, qui reliait la place



Fig. 25. Rue Monclar. Façade de l'aile sud, où se trouvait le logis des Gouverneurs. Photo Leïa Dubois.



Fig. 26. Rue Monclar. Calade de la cour des Gouverneurs. Photo Aurélie Bouquet.

Sainte-Catherine (au nord-ouest) à la place Sainte-Madeleine (au sud-est), est bien attesté par un égout et le regard qui y donnait accès (fig. 27) ainsi que par une calade. De l'îlot de Sieur Rencurel, établi en rive sud de cette voie, ont été mises au jour deux caves qui apportent un nouveau témoignage d'un empiètement en sous-sol de la voirie (fig. 28 et fig. 8, n° 6 et 7). Bien représentée dans l'ensemble des sondages, la démolition du palais comtal et de plusieurs immeubles, entraînée par le projet de Cl.-N. Ledoux (entre 1778 et 1786), est perceptible à travers l'arasement de toutes les maçonneries, démontées jusqu'au sous-sol. L'arrêt des travaux pendant une trentaine

d'années a laissé en plein cœur de la ville un espace vide, en chantier, sur lequel la circulation a rapidement repris, comme en témoignent plusieurs couches damées qui scellent la séquence avant l'aménagement de la voirie actuelle.

Enfin, à verser au dossier de la gestion de l'eau est l'aqueduc d'époque moderne, voire contemporaine, mis au jour Chemin du Pin. Ce dispositif hydraulique s'inscrit vraisemblablement dans le réseau des aqueducs présents dans ce secteur péri-urbain dont certains segments ont observé à plusieurs occasions, et qui assurait l'alimentation en eau de la ville et de sa périphérie.



Fig. 27. Rue Monclar. Regard de l'égout courant le long de la façade sud du palais comtal, dans la rue du Messenger. Photo Leïa Dubois.



Fig. 28. Rue Monclar. Mur d'une cave de l'îlot Rencurel. Photo Nuria Nin.

Rédaction : Nùria Nin
Mise en page : Stéphan Ranchin
Impression : Imprimerie municipale

